



PC.DEL/793/08
25 September 2008

Original: FRENCH

Présidence française du Conseil de l'Union Européenne

**Conseil Permanent No. 734
25 septembre 2008**

Réponse de l'Union européenne au Rapport annuel d'évaluation du Secrétaire général de l'OSCE sur la mise en œuvre du Plan d'action de 2004 sur la promotion de l'égalité de genre

L'Union européenne remercie le Secrétaire général pour son excellent rapport présenté au Conseil permanent.

L'Union européenne saisit cette occasion pour réaffirmer son attachement au principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et se réjouit du fait que l'OSCE poursuive la mise en œuvre du Plan d'Action de 2004. L'Union salue les efforts des différentes structures de l'organisation pour tenir leurs obligations au titre du Plan d'Action. Elle considère que l'accomplissement des objectifs du Plan d'Action est une tâche collective qui doit être menée à bien sous la direction du Secrétaire général, des Directeurs des institutions et des Chefs de Missions sur le terrain, avec le concours actif de tout le personnel de l'Organisation

La lutte contre les violences faites aux femmes est une des priorités de la Présidence française de l'Union européenne en matière de droits de l'homme, et l'UE devrait notamment se doter de nouvelles lignes directrices sur la question dans les semaines à venir. La Décision 15/05, approuvée par le

ue2008.fr

Conseil ministériel de Ljubljana, constitue un document fondamental dans le domaine de la prévention et du combat contre ce fléau. L'Union européenne appuie pleinement tous les efforts accomplis en vue de la mise en œuvre de cette décision et salue tout particulièrement ceux des Missions de terrain, du BIDDH et du nouveau Conseiller spécial pour le genre, Mme. Seftaoui. Le Séminaire sur la violence contre les femmes, qui se tiendra à Douchanbé du 20 au 22 octobre prochain, et qui permettra de mettre en exergue la situation en Asie Centrale, représente une initiative méritoire qui devra être poursuivie.

L'Union encourage la mise en œuvre de mesures concrètes pour assurer l'égalité entre les genres dans les trois dimensions de OSCE. Dans la dimension humaine, l'Union européenne se réjouit de l'ensemble des projets consacrés à la participation des femmes dans la vie publique et politique. De même, elle prend note des progrès réalisés dans le développement de projets portant sur la promotion de l'égalité de chances des femmes dans la dimension économique et environnementale. Ceci étant, l'Union regrette l'insuffisance de progrès réalisés dans la dimension politico-militaire en la matière, et considère indispensable que cette situation soit redressée dans les meilleurs délais. L'Union européenne rappelle la Décision ministérielle 14/05 et encourage la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment en ce qui regarde les aspects touchant de près aux activités de l'OSCE.

En ce qui concerne les données statistiques sur la distribution hommes/femmes au sein de l'OSCE, l'Union européenne constate avec plaisir qu'elles démontrent une nette amélioration de la situation relative des femmes au cours de ces dernières années. Néanmoins, il existe encore des disparités, notamment parmi les cadres supérieurs. A fin de combler cet écart, les États participants, y compris ceux de l'Union européenne, devront s'efforcer de présenter davantage de candidats féminins aux postes vacants. De même,

ue2008.fr

l'Union européenne souhaiterait qu'il y ait davantage de nominations et recrutements de femmes qualifiées à l'OSCE.

L'UE accueille favorablement les propositions sur les étapes et les ensembles thématiques stratégiques visant à promouvoir l'égalité des genres.

En guise de conclusion, l'Union européenne réaffirme son engagement à la mise en œuvre du Plan d'Action de 2004 sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et réitère son soutien au Secrétaire général et à son équipe dans les efforts déployés à cet effet.

La Turquie, la Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie - Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association Européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

ue2008.fr